

BILAN D'ACTIVITÉ 2018 ET PERSPECTIVES 2019 DU CCAS DE LAVAL

LE CCAS, C'EST QUOI ?

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, "**le Centre Communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.**"

Le CCAS de la ville de Laval s'inscrit pleinement dans l'organisation de la ville.

Le CCAS dispose de la personnalité juridique et constitue une **personne morale de droit public** distinct de la commune lui conférant ainsi l'**autonomie juridique** : budget propre, voté par le conseil d'administration, capacité d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice, de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.

Selon l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS :

- "**anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.** Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables" ;
- "**participe à l'instruction des demandes d'aide sociale**" ;
- "**participe aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle**" ;
- "peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social".

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le CCAS dispose d'un budget propre qui est financé par la subvention de la ville, les organismes partenaires (État, Département, Région...) et les usagers.

13,2 M€ en fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par budget :

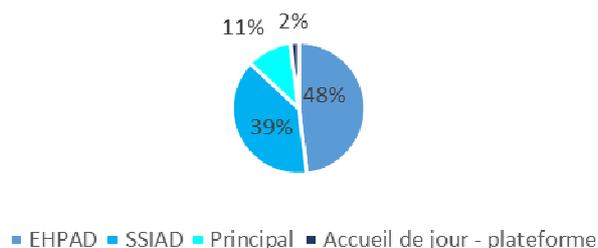
EHPAD : 6,3 M€

Principal : 5,1 M€

SSIAD : 1,5 M€

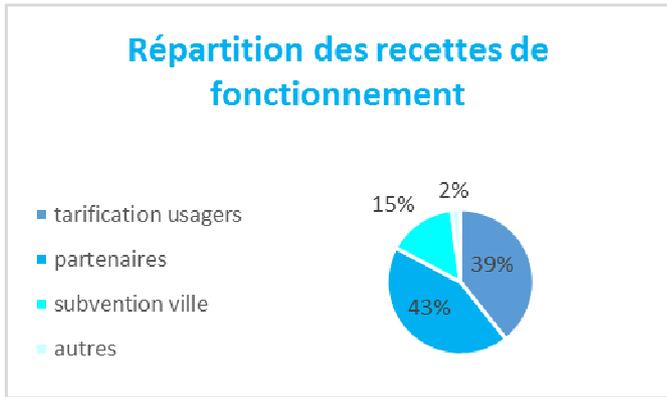
Accueil de jour – plateforme de répit : 0,3 M €

Répartition des dépenses de fonctionnement



Recettes :

- Tarification usagers : 5,3 M€
- Partenaires : 5,9 M€
- Subvention ville : 2,1 M€
- Autres : 0,3 M€

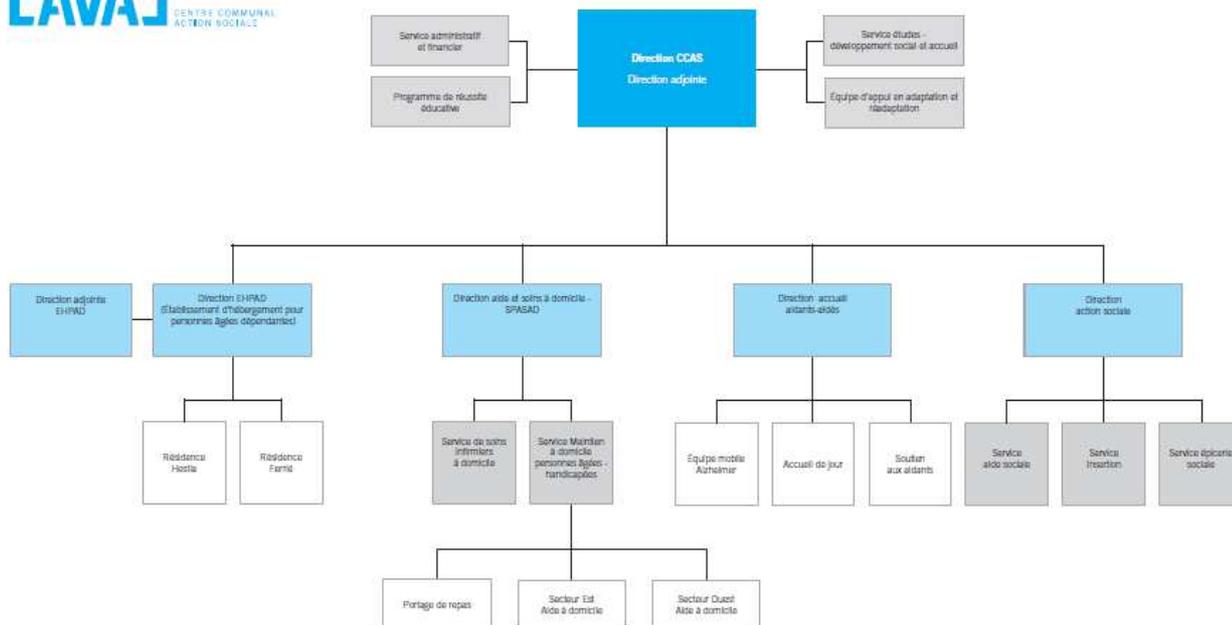


LES RESSOURCES HUMAINES

Permanents mensuels : **263 agents**

- 23 agents de catégorie A
- 23 agents de catégorie B
- 217 agents de catégorie C

Moyenne d'âge : 44 ans



BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019

BILAN 2018

OBJECTIFS 2019

- **Axe 1 : Accueillir et accompagner les personnes âgées dépendantes au sein de structures adaptées**

Mise en service de la résidence Ferrié

Installation du nouveau mobilier dans la résidence Ferrié

Choix de la maîtrise d'œuvre et lancement des consultations auprès des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment de la direction accueil aidant-aidé

Obtention d'un don par la Fondation du crédit mutuel pour le bâtiment de la direction accueil aidant-aidé

Acquérir la propriété de la résidence Hestia

Mettre en service le nouveau bâtiment pour la direction accueil aidant-aidé

Ouvrir un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD

- **Axe 2 : Maintenir les acquis et l'autonomie des personnes âgées (maladies neurodégénératives) et préserver leur intégration sociale**

Participation à l'élaboration du cahier des charges de l'ARS pour la pérennisation de l'Équipe d'appui en adaptation et réadaptation

Extension de l'action de l'EMA sur le pays des Coëvrons en partenariat avec l'hôpital et le SSIAD d'Évron

Organisation de l'accueil des personnes âgées désorientées au sein de l'unité protégée de la résidence Ferrié

Mise en place d'interventions des assistantes en soins gériatriques auprès des publics fragiles au niveau de l'agglomération lavalloise

Poursuivre le développement de l'EAAR et du dispositif "Rester autonome à domicile"

Poursuivre le partenariat avec l'hôpital et le SSIAD d'Évron pour déployer l'EMA sur le pays des Coëvrons

Augmenter la capacité de l'accueil de jour pour les personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives

BILAN 2018**OBJECTIFS 2019****• Axe 3 : Garantir la qualité des prestations offertes aux usagers**

Réalisation des actions du projet d'établissement (EHPAD)

Réalisation des évaluations internes de l'EHPAD et du SSIAD dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS et le département

Mise en place d'un accueil administratif à l'EHPAD le week-end

Obtention de la certification Cap Handéo pour le service maintien à domicile

Mise en œuvre des projets des services insertion et aide sociale

Réalisation des actions du projet de service de l'Épicerie sociale

Poursuivre la déclinaison des actions du projet d'établissement (EHPAD)

Préparer et conclure le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD, du SSIAD et de l'accueil de jour

Appliquer le référentiel de la certification Cap Handéo pour le service maintien à domicile

Développer les prestations du service Portage de repas (repas mixés)

Poursuivre la mise en œuvre des projets des services insertion et aide sociale et réunir le premier comité de suivi

Poursuivre la déclinaison du projet de service de l'Épicerie sociale

Renforcer le rôle de la commission médicosociale du CCAS pour faciliter la coordination des parcours des usagers en lien avec les partenaires

• Axe 4 : Adapter l'organisation des services du CCAS aux besoins des usagers

Élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et de soins pour les usagers du SPASAD

Réalisation de l'avant-projet définitif du futur bâtiment du CCAS au quartier Ferrié

Élaboration du règlement de fonctionnement de l'hébergement temporaire au sein de la résidence Hestia et de l'unité protégée de la résidence Ferrié

Élaborer le projet de service du SPASAD

Suivre les travaux de réhabilitation du futur bâtiment du CCAS au quartier Ferrié

Réaliser l'organigramme de l'EHPAD

BILAN 2018**OBJECTIFS 2019****o Axe 5 : Rendre lisibles les modes de fonctionnement des services du CCAS**

Formalisation des modalités d'accès à la domiciliation

Poursuite de la communication sur l'activité et l'offre des services du CCAS sur Internet et Intranet

Élaboration du livret d'accueil de l'Épicerie sociale

Actualisation du règlement intérieur du personnel de l'EHPAD

Poursuivre la communication sur l'activité et l'offre des services du CCAS sur Internet et Intranet et développer une lettre d'information interne pour l'EHPAD

Formaliser le règlement intérieur pour le personnel du SSIAD

Mettre en œuvre la convention entre le programme de réussite éducative et les services de l'éducation nationale

Élaborer le règlement de fonctionnement du Programme de réussite éducative

• Axe 6 : Prévenir l'isolement des personnes et l'épuisement des aidants

Développement de la plateforme de répit avec les différents partenaires

Mise en œuvre d'actions collectives sur l'alimentation, le budget, l'hygiène et la culture pour les bénéficiaires de RSA

Poursuite des animations sociales et des ateliers collectifs pour les personnes accompagnées par le CCAS (personnes âgées/handicapées et SPASAD) en lien avec la Conférence des financeurs

Décliner le projet des repas partagés dans d'autres quartiers afin de lutter contre l'isolement

Poursuivre le développement de la plateforme de répit avec les différents partenaires sur tout le territoire Mayenne centre

Poursuivre les actions collectives pour les bénéficiaires de RSA

Répondre à l'appel à projet de la Conférence des financeurs et faire appel à de nouveaux financements pour poursuivre les animations sociales et les ateliers collectifs pour les personnes accompagnées par le CCAS (personnes âgées/handicapées et SPASAD).

Participer à l'expérimentation concernant l'accueil familial des personnes âgées en lien avec le département

BILAN 2018**OBJECTIFS 2019**

- **Axe 7 : Améliorer la performance des services en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue**

Poursuite de la rationalisation du recours au personnel remplaçant et mise en place d'un plan de prévention de l'absentéisme au niveau de l'EHPAD

Mise en place les nouveaux roulements de travail des aides à domicile

Mise en place des nouveaux roulements de travail des agents de la résidence Ferrié

Organisation de temps forts avec l'UDCCAS

Préparer le nouveau plan de formation pluriannuel

Mettre en œuvre l'assurance statutaire pour l'absentéisme à l'EHPAD

Développer l'assurance statutaire pour l'absentéisme au maintien à domicile

Adapter les logiciels propres à l'EHPAD, au SSIAD et au service maintien à domicile

Poursuivre l'action de l'UDCCAS

- **Axe 8 : Placer l'utilisateur au centre du projet du CCAS**

Réalisation des enquêtes de satisfaction au niveau des services médico-sociaux du CCAS

Mise en place de comité d'utilisateurs à l'épicerie sociale

Diffuser la mise à jour de l'analyse des besoins sociaux

Encourager la participation des utilisateurs à l'élaboration et à l'évaluation de l'offre du CCAS en mettant en place des comités de vie sociale au service maintien à domicile

Poursuivre les enquêtes de satisfaction au niveau des services médico-sociaux du CCAS

BILAN 2018**OBJECTIFS 2019****○ Axe 9 : Renforcer le soutien auprès des Lavallois en situation de précarité et vulnérabilité économique et relationnelle**

Renouvellement de la convention avec la DDCSPP pour l'insertion et l'accompagnement social des réfugiés

Mise en place de l'accompagnement éducatif budgétaire auprès des bénéficiaires de contrat aidés suivis par le service emploi de Laval-Agglomération

Récupération des surplus de la cuisine centrale par l'épicerie sociale et convention avec des producteurs locaux

Mise en place du dispositif de micro-épargne pour les Lavallois

Poursuite du partenariat avec les associations pour développer le nombre de places en logements temporaires pour les personnes en précarité (convention avec Saint Vincent de Paul et subvention de la DDCSPP)

Mise en place d'actions pour l'accès aux droits pour les usagers afin de prévenir le non-recours

Mise en œuvre du plan "grand froid " pour les personnes sans abri

Poursuivre le soutien à l'insertion des réfugiés

Poursuivre un accompagnement éducatif budgétaire auprès des bénéficiaires de contrat aidés suivis par le service emploi de Laval-Agglomération

Favoriser l'accès à l'épicerie sociale pour les étudiants

Développer le dispositif de micro-épargne pour les Lavallois et mettre en place l'épargne bonifiée

Poursuivre le partenariat avec les associations pour faciliter l'accompagnement des personnes accompagnées

Lutter contre la fracture numérique pour les usagers du CCAS

Mettre en place un hébergement pour les femmes victimes de violence

Favoriser le départ en vacances pour les usagers de l'épicerie sociale

POLITIQUE D'ACTION SOCIALE : BILAN D'ACTIVITÉ 2018

o L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en 2018

Le CCAS offre une palette élargie de services qui couvrent le champ social et médico-social. L'accueil du CCAS est fortement sollicité pour accueillir et orienter le public.

Le nombre de passages au CCAS a baissé entre 2017 (11 287) et 2018 (9 974). Ceci s'explique de la manière suivante :

- les agents du service insertion effectuent plus de visites à domicile ou de rendez-vous avec les usagers auprès des partenaires ;
- pour la consultation des postes informatiques, les personnes sont orientées vers la bibliothèque ou les maisons de quartier ;
- le nombre d'appels téléphoniques en forte augmentation traduit un changement des modes d'information.

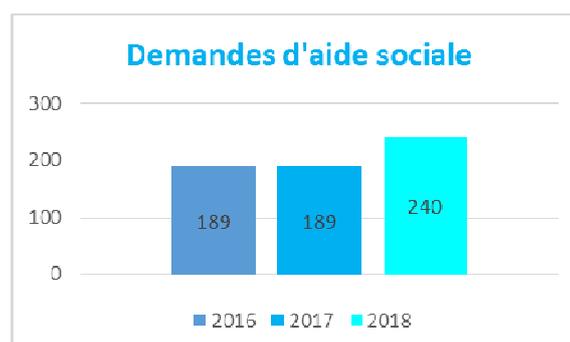
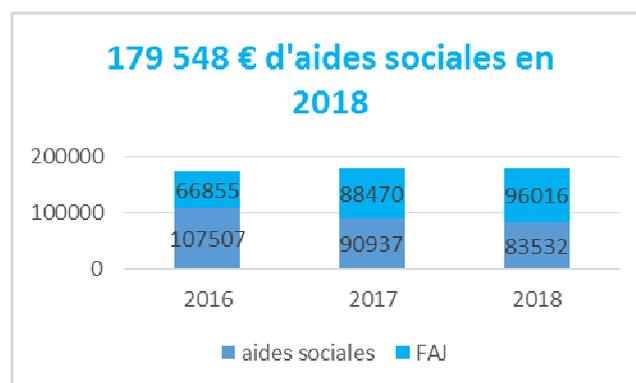
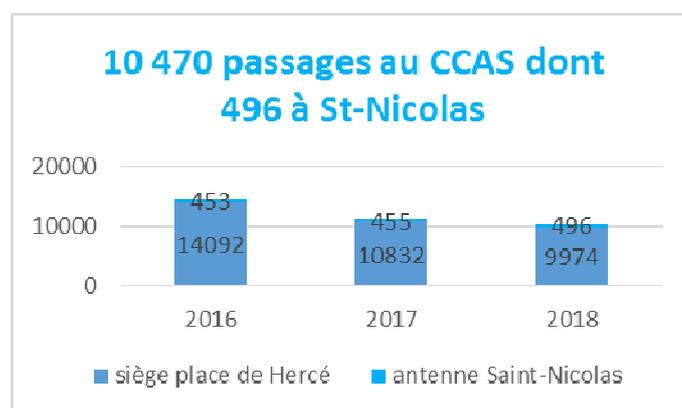
En effet, en 2018, ce sont aussi 14 191 appels téléphoniques et 6 282 courriers (élections de domicile) qui ont été traités. L'activité du service d'accueil est stable tout au long de l'année.

o L'instruction des aides légales en 2018

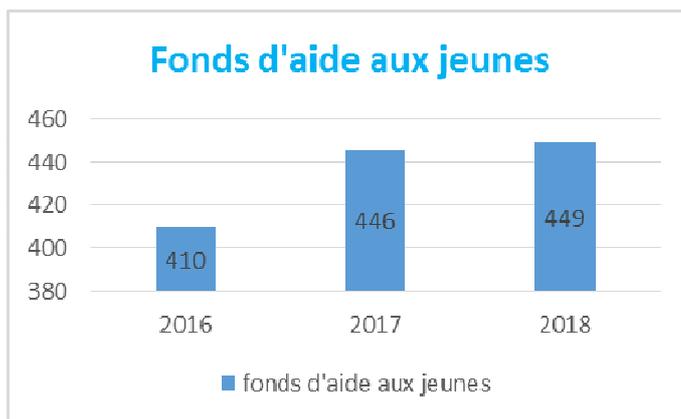
Afin de garantir une réponse réactive auprès des usagers, le CCAS dispose d'une régie pour verser directement des aides financières. En 2018, **le CCAS a versé 179 548 € d'aides**, de manière stable par rapport à l'année précédente. Les aides versées dans le cadre du FAJ sont en augmentation importante alors que le montant des autres aides sociales a baissé en 2018 malgré des demandes stables.

Le CCAS instruit les **demandes d'aides sociales légales** (placement en maison de retraite, obligation alimentaire...) et actionne ainsi l'ouverture des droits sociaux. Les demandes de ce type sont en augmentation de 25 % par rapport à 2017.

Le CCAS dispose en outre d'une régie pour verser les aides sociales accordées, ce qui occasionne des passages fréquents à l'accueil du CCAS, afin de venir retirer les aides perçues.

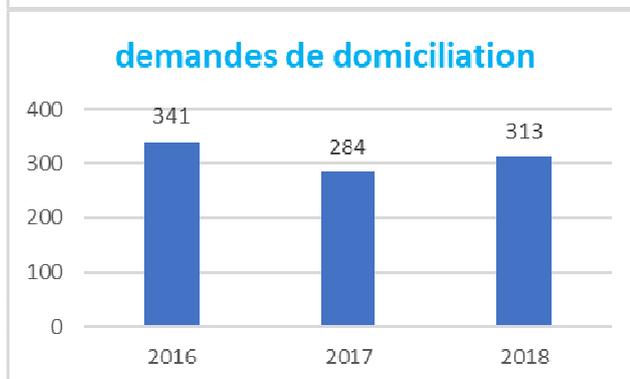
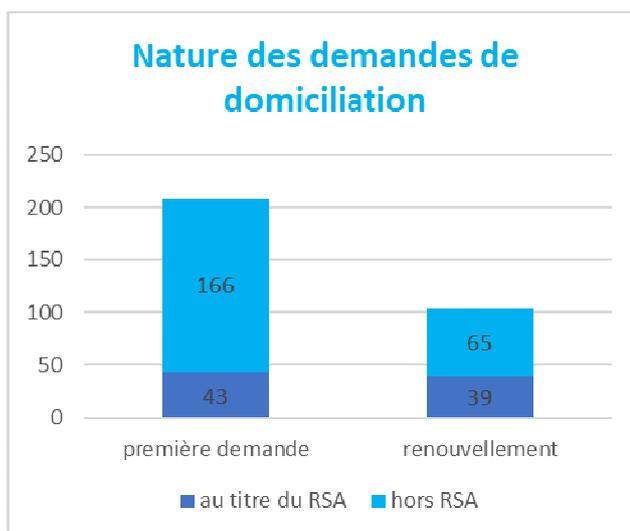


Le CCAS assure en effet, par délégation du Conseil départemental, la **gestion du Fonds d'aide aux jeunes** (96 016 € en 2018). Depuis les modifications mises en place en 2016 pour la gestion et l'animation du FAJ, désormais déléguées au CCAS, qui a entrepris une campagne d'information à l'ensemble de ses partenaires, les demandes de FAJ sont stables.



Le CCAS procède aussi aux **élections de domicile** afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations.

En 2018, le nombre de premières demandes est de 209 contre 169 en 2017, et 104 renouvellements soit au total 313 élections de domicile réalisées.



- **L'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Sur la base d'une convention conclue avec le Conseil départemental, les travailleurs sociaux du CCAS assurent l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA socle. Le montant du RSA socle pour personne seule en 2018 correspond à 550 € par mois.

149 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par le service insertion au cours de l'année 2018 : 133 hommes et 16 femmes.

Les bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS ont le profil suivant :

- personne seule ou couple sans enfant ;
- 68,48 % ont entre 25 et 44 ans ;
- les hommes seuls sont les plus nombreux ;
- 63 % des bénéficiaires ne possèdent pas de diplôme.

Pour chaque bénéficiaire, un contrat d'engagement réciproque est conclu, assorti d'objectifs définis au regard d'un diagnostic social approfondi. La diminution

du nombre de contrats d'insertion signés s'explique par un changement du public accompagné, avec des contrats passés d'une durée de 3 à 6 mois.

Sur les 36 sorties du dispositif en 2018, 14 sont liées à une entrée dans l'emploi. 1 personne est entrée en formation, a obtenu un diplôme d'État et est en poste.

Actions collectives CCAS

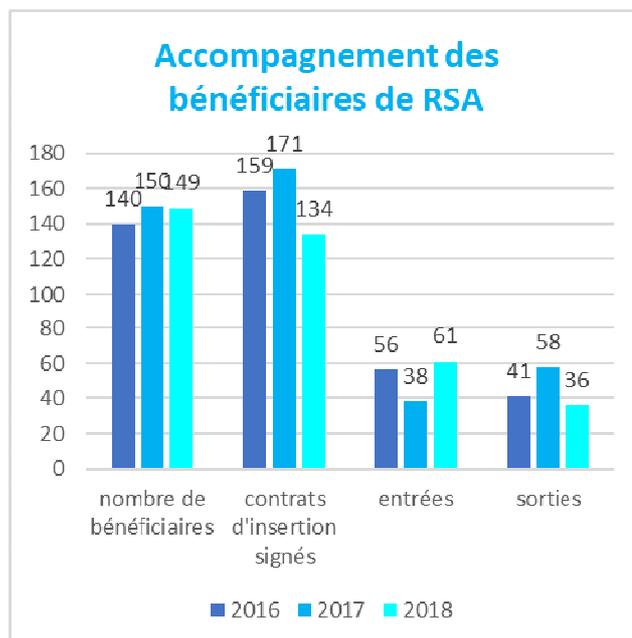
Public : bénéficiaires du RSA suivis par le service.
Objectifs : rompre l'isolement, favoriser les échanges et les rendre les participants acteurs de l'action, trouver sa place au sein du groupe, susciter ou redonner l'envie, le plaisir et l'ouverture vers l'extérieur.

En 2018, 9 activités ou sorties ont été proposées, 14 personnes différentes ont participé aux actions.

Accompagnement social et budgétaire

Le service insertion propose un accompagnement social et budgétaire pour le public en contrat aidé dans le cadre du projet du chantier d'avenir permettant de lever les freins sociaux et d'appréhender la gestion du budget.

14 ménages ont été accompagnés et 45 rencontres ont été effectuées.



- **Les aides facultatives en 2018**

- **L'épicerie sociale**

L'épicerie sociale apporte une aide alimentaire sur l'ensemble de la commune en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement. Les usagers accueillis à l'épicerie sociale sont intégrés dans des actions collectives pour leur permettre de participer et de s'inscrire dans des rapports sociaux constructifs. L'accès à l'épicerie sociale est décidé par la commission permanente du CCAS sur la base du reste pour vivre : égal ou inférieur à 6 € par jour et par personne.

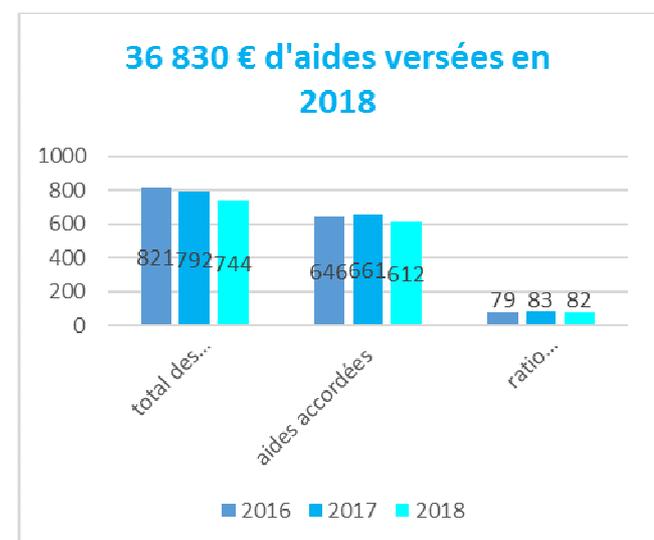
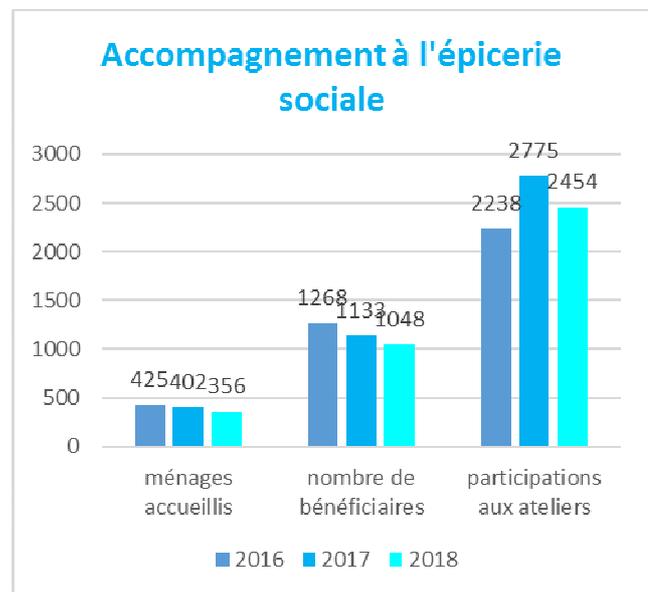
En 2018, **2 742 ventes ont été réalisées pour un montant total de 104 918 €** (2981 ventes pour 114 714 € en 2017). Ces chiffres traduisent une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente pour une baisse de 12 % du nombre de ménages accueillis. La fréquentation des activités est stable. La contrepartie est bien suivie et réalisée.

Le nombre de ménages accueillis a baissé de 12 % par rapport à 2017. Des rencontres devront être à nouveau organisées avec les partenaires principaux pour présenter l'organisation de l'épicerie sociale dans le but de relancer les orientations.

Le public accueilli par l'épicerie sociale se compose en majorité de familles (32 % de couples avec enfants, 37 % de familles monoparentales, 25 % de personnes seules et 6 % de couples sans enfant).

- **Les aides de secours d'urgence**

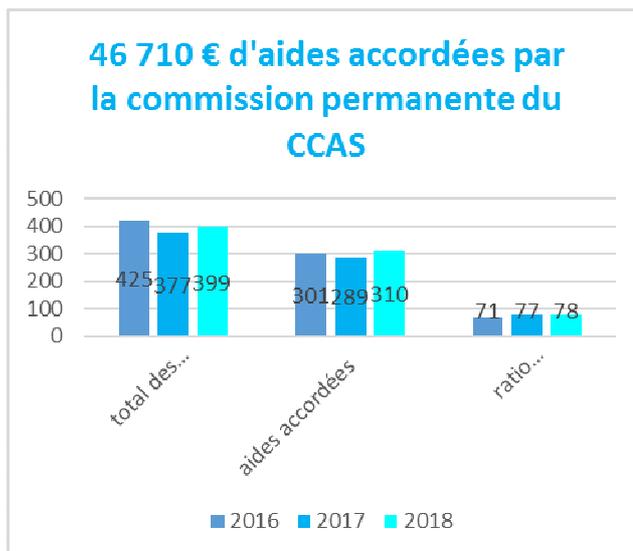
Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de "soupape de sécurité" nécessaire parmi le panel des aides spécialisées du CCAS. Le montant total est stable par rapport à 2016 (38 899 €) et 2017 (39 905 €). Le nombre d'aides accordées est en légère baisse par rapport à 2017.



- **Les aides accordées par la commission permanente du CCAS**

Accordées en dehors de l'urgence, ces aides permettent à des personnes ou à des familles en précarité confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de bénéficier des aides et dispositifs prévues par le règlement d'aide sociale du CCAS.

Les demandes sont en légère augmentation pour un montant total en légère diminution par rapport à 2017 (51 032 €).



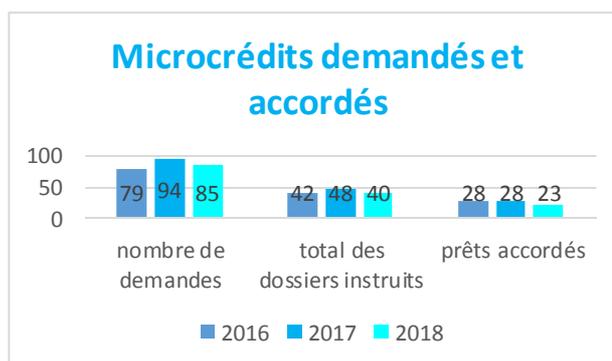
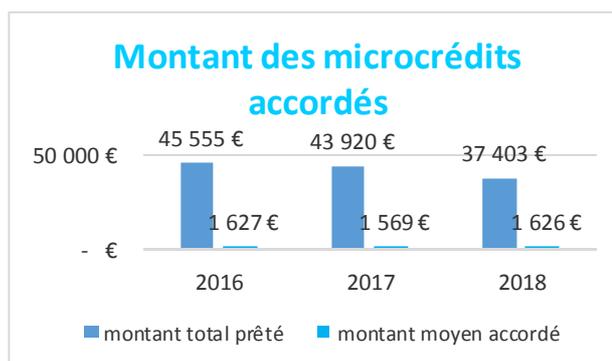
- **Le microcrédit personnel et de restructuration**

Réalisé en partenariat avec le Crédit municipal de Nantes, la Caisse d'épargne et le Crédit mutuel, le microcrédit a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire des publics les plus fragilisés et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets ou de recouvrer des dettes et découverts bancaires.

Le nombre de microcrédits accordés et l'enveloppe financière sont en légère baisse par rapport à 2017.

Montant moyen accordé : 1 626 € (1 763 € pour le microcrédit personnel et 975 € pour le microcrédit de restructuration). Le montant moyen accordé est relativement faible, compte tenu du plafonnement du microcrédit de restructuration à 1 500 €.

Le CCAS rembourse les intérêts aux bénéficiaires dès lors qu'ils ont respecté l'échéancier des remboursements. En 2018, 21 personnes sont parvenues au terme de leur microcrédit sans incident de paiement.



- **La microépargne accompagnée**

En partenariat avec le Crédit municipal de Nantes, la microépargne accompagnée a été mise en place dans l'année 2018 pour favoriser l'inclusion bancaire et permettre aux bénéficiaires de réaliser des projets personnels.

Le CCAS a reçu 15 demandes de renseignements pour 11 ouvertures de livrets d'épargne : 8 projets de départ en vacances, 2 projets de cure thermique, 1 projet de déménagement.

- **L'accompagnement éducatif budgétaire**

L'accompagnement éducatif budgétaire – AEB – est une méthode d'accompagnement qui permet au ménage de lui donner les moyens de faire face à sa situation, de devenir autonome et d'être acteur dans la gestion de son budget, tout en tenant compte de la réalité de son fonctionnement.

L'AEB représente un travail d'accompagnement vers un changement dans la durée à partir des objectifs suivants :

- faire prendre conscience au ménage de son budget
- apporter un soutien dans l'organisation du budget ;
- aider au traitement des dettes ;
- faire prendre conscience au ménage de son fonctionnement dans le domaine budgétaire.

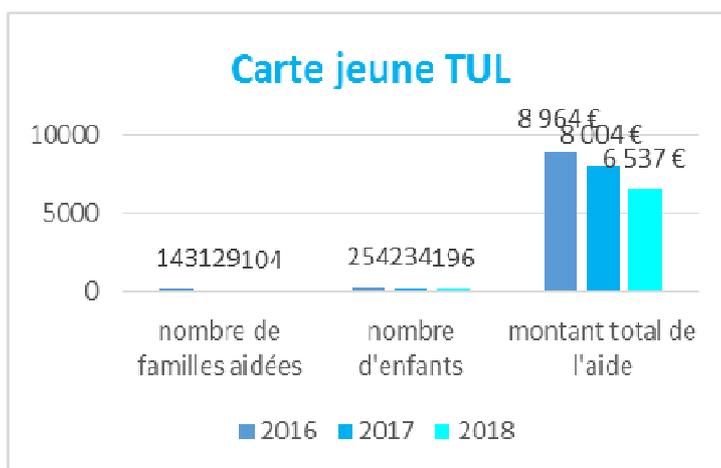
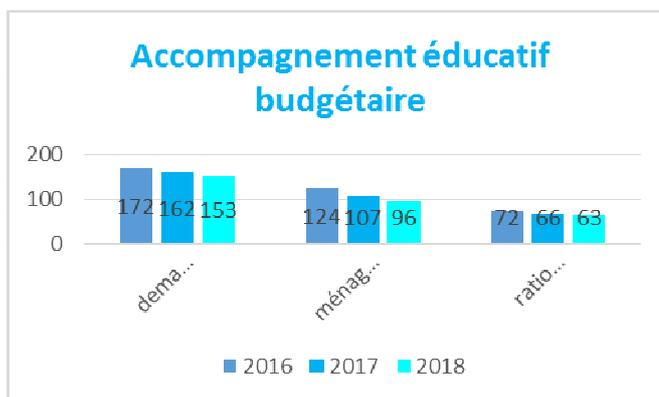
De plus, le CCAS a accompagné en 2018 :

- 28 agents de la Ville de Laval, soit 39 rencontres ;
- 9 bénéficiaires ou résidents du service maintien à domicile ou EHPAD, soit 15 rencontres.

- **La carte jeune TUL**

Le CCAS apporte, depuis 2016, une aide pour l'achat de la carte de transport pour les élèves de primaire et de secondaire, dans le cadre scolaire ou périscolaire.

Les demandes sont en diminution de 18 % par rapport à 2017.



- **Le logement social**

Le CCAS est impliqué en matière d'accès au logement, nécessité dans un parcours d'insertion. Le CCAS dispose de 9 logements pour l'hébergement temporaire, réservés à des personnes en situation de précarité. En 2018, 14 ménages ont été accompagnés, correspondant à 34 personnes. La commission permanente du CCAS, valide chaque entrée. En 2018, 5 ménages soit 8 personnes ont été relogées via le dispositif ALT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 19 ménages (22 personnes) ont été relogés dans le parc public ou privé. Au total 30 personnes ont été relogées. 26 dossiers FSL ont été instruits (20 au titre de l'accès au logement, 6 au titre du maintien)

Logement d'urgence

Le CCAS dispose de 4 places d'hébergement d'urgence pour des femmes isolées. En 2018, 1 femme a été relogée dans le parc privé. 1460 nuitées ont été réalisées et 104 entretiens et visites à domicile effectués.

1. L'accueil de réfugiés

Le CCAS de Laval coordonne, depuis 2016, l'installation dans des logements et l'accompagnement social des personnes sur le territoire correspondant à l'arrondissement centre de la Mayenne. En 2017, 13 ménages ont été accompagnés. Depuis juillet, 12 de ces ménages, correspondant à 41 personnes, ont été orientés vers les dispositifs de droit commun. Les démarches d'accompagnement concernent la situation administrative des personnes (Préfecture,

- **L'action de l'adulte-relais**

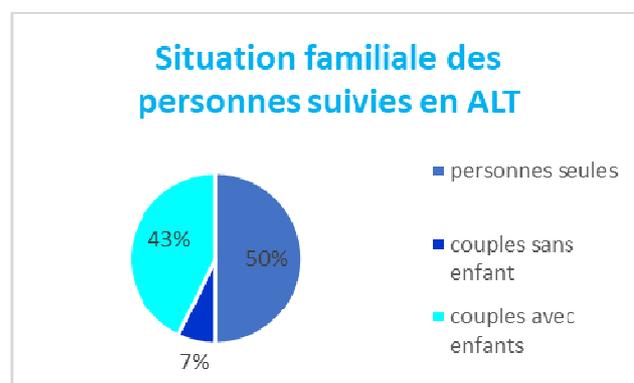
L'adulte-relais est chargé du repérage des personnes isolées et de leur accompagnement pour l'exercice de leurs droits sociaux sur les quartiers prioritaires.

Le CCAS, au titre de l'action Dépannage, a réalisé 167 interventions en 2018.

Veille renforcée

Afin de prévenir et limiter les facteurs de risques pour la santé des sans domicile en cas de grand froid, une veille saisonnière est actionnée du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante. Au cours de cette période le préfet peut déclencher une veille renforcée pour le risque "grand froid".

En 2018, 331 nuitées ont été réalisées, ce qui représente 83 ménages différents mis à l'abri durant cette période.



OFII...), l'accès aux droits sociaux et aux services publics (CAF, Conseil départemental, services municipaux...), l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, l'apprentissage de la langue française...

Les personnes sont ensuite orientées vers les dispositifs de droit commun.

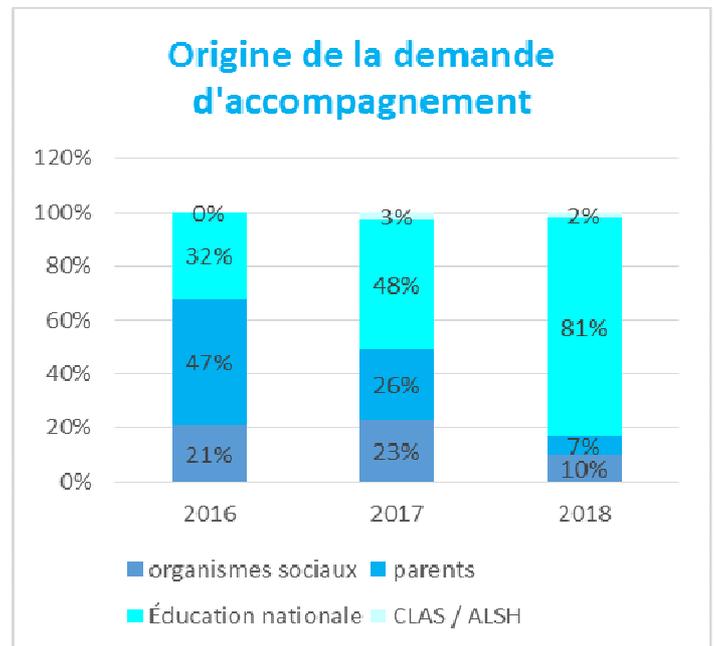
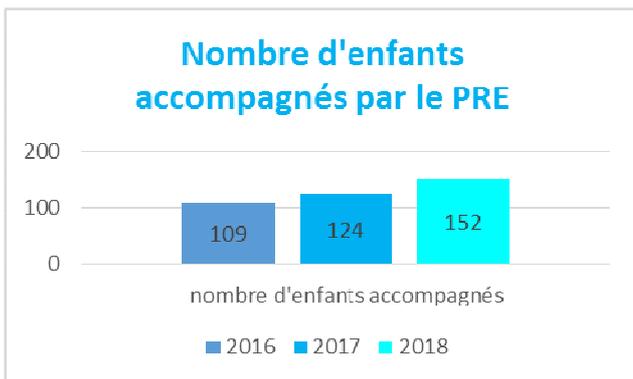
Fin 2018 le CCAS a de nouveau conventionné avec la DDCSPP pour l'accueil des familles réfugiées : 2 familles arrivent courant janvier 2019.

373 interventions en 2018

- **Le programme de réussite éducative**

Le PRE est un dispositif qui relève du Contrat de ville, axé sur les quartiers prioritaires politique de la ville. Le PRE garantit un accompagnement personnalisé, par une équipe pluridisciplinaire (psychologue scolaire, psychologue clinicien, animateurs, accompagnateurs scolaire, accompagnateur familial, orthophoniste...) auprès d'enfants et de jeunes en difficulté de 2 à 16 ans par des personnels spécialisés.

Le nombre d'enfants accompagnés est en augmentation par rapport à 2017.



POLITIQUE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : BILAN D'ACTIVITÉ 2018

o L'aide à la vie quotidienne et le soutien des aidants en 2018 à domicile

Les missions sont réalisées par le service d'aide à domicile avec le portage de repas et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ces services contribuent au maintien de l'autonomie et de l'indépendance des personnes à leur domicile. L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR), mise en place en 2014 par le CCAS, renforce

la prévention des fragilités auprès des personnes âgées et handicapées vieillissantes.

La direction accueil aidants-aidés, créé en septembre 2015, regroupe l'équipe mobile Alzheimer (EMA), l'accueil de jour et la plateforme d'accompagnement et de répit des proches aidants de personnes confrontées à une maladie neurodégénérative.

• L'aide à domicile, le portage de repas et la téléassistance

958 bénéficiaires lavallois pour les 3 prestations confondues: aide à domicile, portage de repas et téléassistance

68 230 heures d'aide à domicile, auprès de 674 bénéficiaires, soit une baisse de 7,8 % d'activité par rapport à 2017. 1 548 heures ont été réalisées en horaires atypiques, au-delà de 20 heures, soit 2 % de l'activité du service.

L'équipe est composée de : 77 aides à domicile, 5 agents de livraison des repas, 12 administratifs et 1 animatrice.

Le service a enregistré 129 nouvelles demandes d'intervention, suivies d'une mise en place d'heures à domicile (15 demandes ont dû être refusées mais ont été réorientées).

En 2018, 16 % des bénéficiaires avaient moins de 60 ans, 64,6 % avaient 75 ans et plus, dont 44 % avaient 85 ans et plus. L'âge moyen est en augmentation par rapport à l'année précédente.

La diminution de l'activité concerne, par ordre de priorité :

- les heures financées directement par les personnes au taux plein (24,50 €) : - 2 266 h (soit - 22,7 %) ;
- les heures financées par le Conseil départemental (APA, PCH, AS) sont stables et représentent 47 % de l'activité du service ;

La part de l'activité financée par une prise en charge augmente de 61 à 64 %.

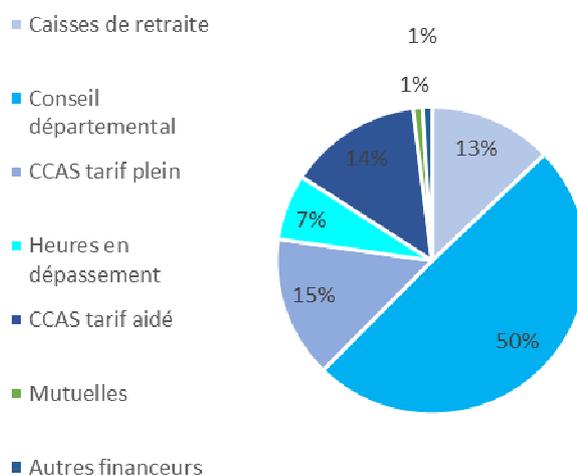
Les heures financées par le Conseil départemental sont stables et représentent 47 % de l'activité du service, dont 25 528 heures d'APA (stable), 2 842 h de PCH (en baisse de 611 h), 3 498 h d'ACTP, (en

- les heures en dépassement des plans d'aide : - 740 h (soit - 7 %) ;

- les heures financées par les caisses de retraite : - 1 429 h (soit - 17 %) ;

- les heures financées par la CPAM : - 524 h.

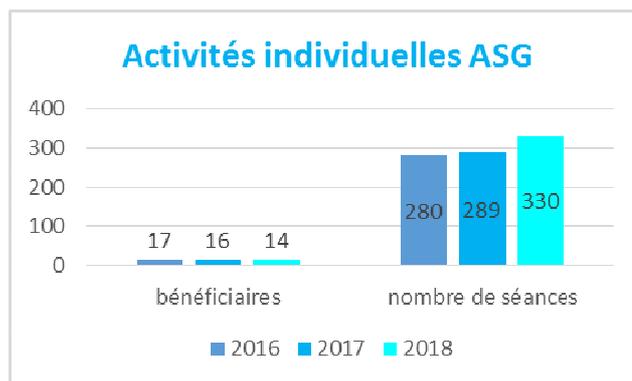
Répartition des heures par financeur



baisse de 265 h) et 1 961 h d'aide sociale (en hausse de 592 h).

La part des heures aidées par le CCAS augmente de 14 à 15 % alors que celle des heures au tarif plein diminue de 17 à 15 % de l'activité.

En 2018, dans le cadre du « bien vieillir en Mayenne », le département a lancé une démarche avec les acteurs du secteur du domicile pour soutenir l'activité qui subit une baisse générale liée à des difficultés de recrutement par manque de candidats. 14 personnes atteintes de troubles cognitifs ont bénéficié d'interventions d'aides à domicile formées ASG (assistant de soins en gérontologie). Le territoire a été élargi à l'ensemble de l'agglomération lavalloise.



324 heures d'interventions spécialisées ASG à un rythme d'un atelier par semaine

- **Le portage de repas**

54 958 repas livrés à domicile, soit 210 repas livrés chaque jour

L'activité du portage de repas a baissé de 4,5 % en 2018 (- 2 600 repas livrés par rapport à 2017).

- **La téléassistance**

En 2018, **117 personnes ont bénéficié de la téléassistance**, dont 25 nouvelles installations et 35 ruptures de contrat (essentiellement liées à des entrées en structure d'hébergement).

Durée moyenne d'abonnement : 3,4 ans

375 personnes ont bénéficié de ce service en 2018. Le service a reçu 125 nouvelles demandes.

Âge moyen des bénéficiaires : 86 ans

Âge moyen à l'entrée : 82 ans

Âge moyen à la sortie : 90 ans

91 % des bénéficiaires ont plus de 75 ans.

- **L'animation auprès des personnes âgées et en situation de handicap**

Des animations et un accompagnement dans la vie sociale sont proposés par le service maintien à domicile, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap, avec le soutien financier de la CARSAT et de la Conférence des financeurs de la Mayenne.

12 temps forts ont été organisés au cours de l'année 2018.

345 personnes ont participé à une ou plusieurs activités dans l'année.

14 usagers ont pu bénéficier d'ateliers de nutrition sur un cycle de 4 séances incluant une visite de la cuisine centrale et la préparation de repas avec un diététicien.

4 ateliers Vite-lu ont été co-animés par les aides à domicile et les maisons de quartier, 2 bénéficiaires y participent régulièrement. 80 personnes bénéficient

d'une livraison mensuelle du journal Vite-lu. Un partenariat avec la bibliothèque municipale a également permis à 45 personnes de bénéficier du portage de livres à domicile à raison d'une fois par mois avec la visite de jeunes en service civique.

L'animatrice du SAPH (service d'animation pour personnes handicapées) a pour mission d'accompagner les Lavallois en situation de handicap dans leur vie sociale, culturelle, sportive ou de loisirs, en favorisant l'autonomie et l'intégration dans le milieu ordinaire. En 2018, 62 personnes ont reçu chaque mois le planning d'activités du SAPH, avec 6 nouvelles inscriptions. Les personnes sont âgées de 32 à 74 ans.

84 activités ont été proposées tout au long de l'année dont 16 réalisées en maison de quartier et 10 en partenariat avec des associations.

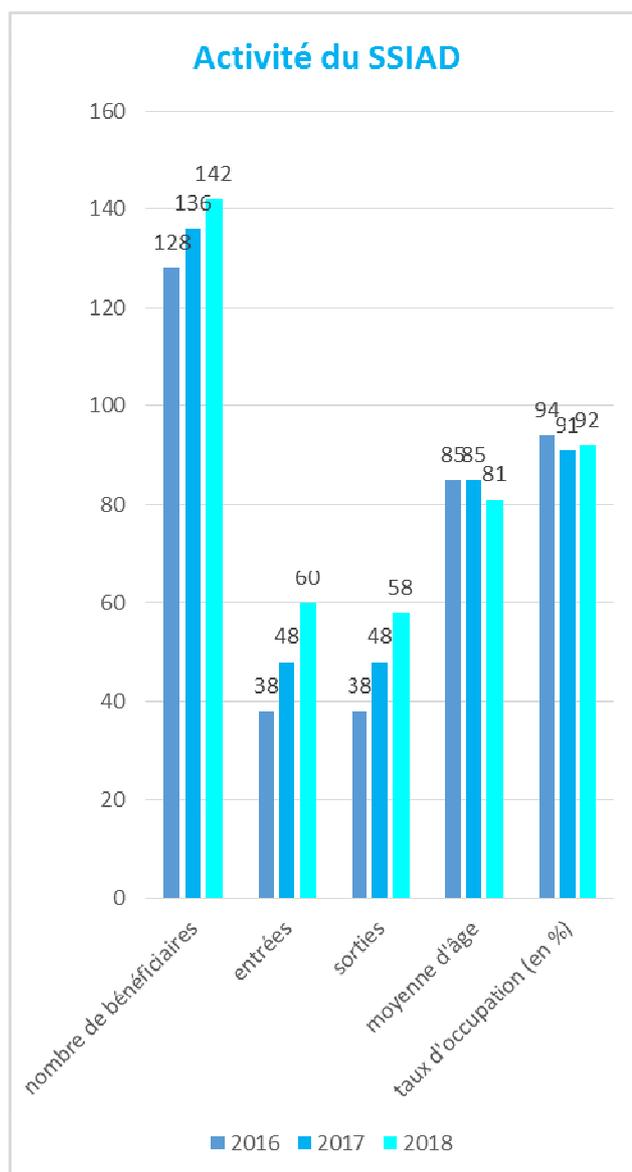
- **Le service de soins infirmiers à domicile**

Le SSIAD, autorisé par l'ARS, dispose d'une capacité de 90 places pour personnes âgées et 7 places pour adultes handicapés de moins de 60 ans.

28 aides-soignants dont 11 assistants de soins en gérontologie et 4 infirmiers interviennent à domicile, 3 infirmières coordinatrices, dont une responsable, une adjointe et une infirmière référente SPASAD, et une assistante administrative

Le SSIAD a suivi en **142 bénéficiaires** 2018, ce qui représente **25 000 heures de soins à domicile** et **46 500 visites effectuées**.

En 2018, 64 % des bénéficiaires ont plus de 75 ans, dont 52 % plus de 85 ans, avec un GMP de 652.



- **Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)**

Une expérimentation d'un service d'aide et de soins à domicile a été poursuivie en 2018 dans le cadre des objectifs du PAERPA (parcours santé des aînés) sur le territoire de Laval. Le SPASAD permet de favoriser la coordination des différents professionnels, auxiliaires de vie, aide-soignants et infirmières, auprès des personnes âgées accompagnées par les services du CCAS. L'ARS finance à ce titre un poste d'infirmière coordinatrice référente pour le SPASAD dont les missions sont d'accompagner les professionnels (formation...), de réévaluer les besoins dans une logique de prévention.

580 visites à domicile ont été effectuées par l'infirmière référente SPASAD (coordination aide-soignant / aide à domicile / soins)

65 bénéficiaires

21 entrées

15 sorties

Moyenne d'âge : 82 ans

GMP : 654

Un mi-temps de psychologue a été mis en place en octobre 2018, suite à un appel à projets de l'ARS. Les personnes âgées ont été accompagnées par la psychologue sur le dernier trimestre. Un soutien aux professionnels a pu être proposé à toutes les aides à domicile lors des réunions de transmission hebdomadaires mises en place en octobre 2018.

- **L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation**

Le CCAS est porteur de l'équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR), dispositif financé dans le cadre du PAERPA, qui vise à favoriser le parcours de la personne âgée ou handicapée vieillissante en la maintenant le plus longtemps possible à domicile et ainsi prévenir les hospitalisations d'urgence.

L'EAAR couvre les territoires de l'agglomération lavalloise et les Pays de Loiron et des Coëvrons en

Dispositif « rester autonome à domicile » :

81 orientations pour préserver l'autonomie de la personne à son domicile (aide technique et aménagement du logement)

68 personnes concernées

2 actions collectives de prévention organisées sur le territoire

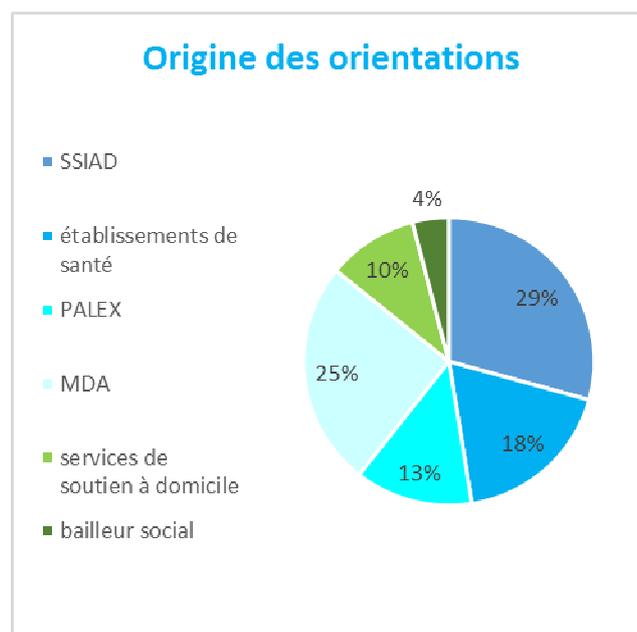
14 personnes rencontrées (dont 10 aidés, 1 aidant et 3 aidés en présence de leur aidant)

5 agents rencontrés en lien avec des situations de bénéficiaires du service

partenariat avec le Centre hospitalier de Laval et l'hôpital d'Évron.

Elle est composée de 9 agents : 1 coordinatrice, 3 psychologues, 3 ergothérapeutes et 2 diététiciens vacataires.

538 nouvelles demandes ont été traitées (+ 7,5 %), par l'EAAR soit 526 personnes aidées (+ 12 % par rapport à 2017).



- **La direction accueil aidants-aidés**

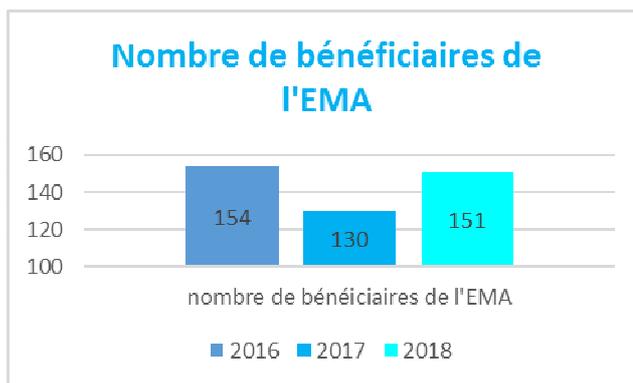
La direction du pôle accueil aidants-aidés regroupe l'EMA, l'accueil de jour et la plateforme de répit et d'accompagnement des aidants.

L'EMA (équipe mobile Alzheimer) a suivi **151 bénéficiaires** en 2018, en partenariat avec les SSIAD de l'ACAFPA du Bourgneuf-la-forêt et d'Évron, qui ont chacun en charge 3 places EMA sur les 14 places autorisées par l'ARS. Deux ergothérapeutes et des assistants de soins en gériatrie interviennent à

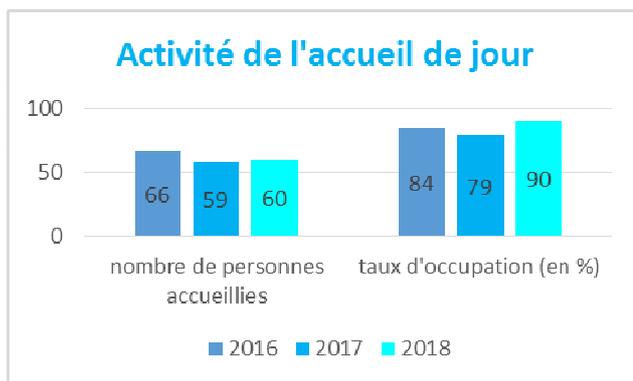
domicile dans le cadre de l'EMA qui couvre Laval agglomération, le Pays de Loiron et des Coëvrons.

Le nombre de séances moyen est de 12 à 15 par personne pendant 3 mois. 78 % des demandes proviennent de la consultation mémoire du Centre hospitalier de Laval.

Age moyen : 81 ans
 71 % des personnes suivies vivent en couple
 55 % des personnes suivies vivent à Laval
 37 % sur l'agglomération et le Pays de Loiron hors Laval
 8 % sur les Coëvrons



L'accueil de jour est d'une capacité de 10 places. Il contribue à la politique de maintien à domicile en donnant du répit aux aidants. L'accueil de jour couvre toutes les communes de Laval agglomération grâce au transport.



moyenne d'âge : 80,6 ans
taux d'occupation : 90,59 % effectif (en tenant compte des absences ponctuelles : 16 %)

Après avoir répondu à l'appel à projets de l'ARS, le CCAS a reçu l'avis favorable pour la création d'une plateforme d'accompagnement et de répit sur le territoire du centre de la Mayenne afin d'offrir un lieu d'accueil, d'information et de soutien pour les aidants des personnes confrontées à une maladie neuro-dégénérative. De ce fait, un réseau spécifique se met en place sur le territoire centre mayennais.

82 aidants ont été suivis par la psychologue en 2018.

Une pause café des aidants est proposée à Laval, Evron et Loiron.

228 aidants ont pris contact avec la plateforme de répit (172 conjoints, 49 enfants, 6 parents, 1 ami), dont 36 qui ont encore une activité professionnelle. 17 personnes ont bénéficié de la halte relais proposée une fois par semaine.

Cette direction comprend : une directrice infirmière, une psychologue, une ergothérapeute, une secrétaire médicale, deux animatrices ASG, trois aide-soignantes.

○ **L'hébergement des personnes âgées en 2018**

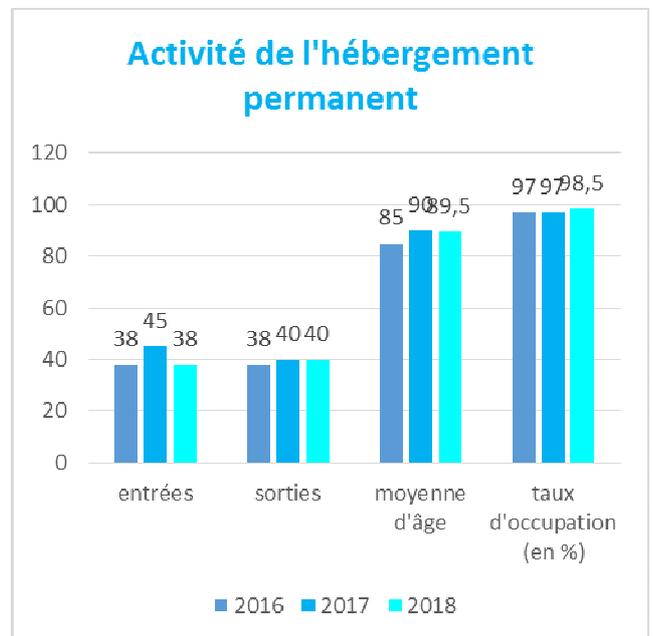
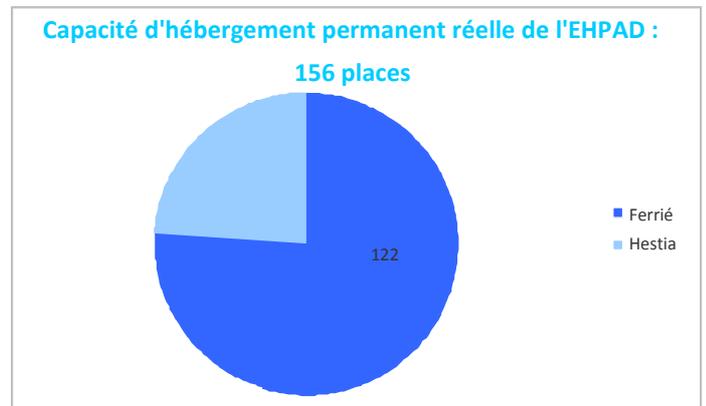
• **L'hébergement à titre permanent**

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), réparti sur deux résidences, assure l'accueil des personnes dont le niveau d'autonomie ne permet plus de rester à domicile.

La nouvelle résidence Ferrié a été mise en service en juin 2018 pour 126 résidents. Elle est dotée d'une unité protégée de 14 lits pour les résidents atteints de troubles neurodégénératifs.

Le taux d'occupation est en augmentation par rapport à 2017 et est supérieur aux prévisions (98,5 % contre 98 % prévu).

Tous les lits sont rattachés à l'aide sociale. Sur 156 résidents, 20 en bénéficient en 2018.



• **L'hébergement à titre temporaire**

Les deux résidences de l'EHPAD proposent 13 places d'hébergement temporaire. La résidence Hestia dispose de 9 places d'hébergement temporaire en 2018.

3 de ces places sont dédiées à l'accueil en sortie d'hospitalisation dans le cadre de l'expérimentation du PAERPA, proposées au tarif journalier de 20 €. Orientées par l'équipe mobile de gériatrie du Centre hospitalier, 23 personnes ont été accueillies dans le cadre de ce dispositif en 2018, qui a pour objectif de préparer le retour à domicile et d'éviter les ré-hospitalisations.

La résidence Ferrié dispose de 4 lits situés dans l'unité protégée à destination de personnes âgées qui présentent des troubles liés à une maladie neuro-dégénérative.

- Hestia : 102 séjours en hébergement temporaire classique ;
- Épine : 13 séjours en hébergement temporaire classique les 6 premiers mois de l'année 2018 ;
- Ferrié : 18 séjours en hébergement temporaire pour personnes désorientées les 6 derniers mois de l'année 2018.

Le taux d'occupation des personnes en séjour temporaire a légèrement baissé en dessous de 80 % mais reste conforme aux orientations de l'ARS. Cela se justifie par le déménagement sur la résidence Ferrié qui a stoppé les séjours durant quelques semaines.

90 % des personnes provenaient du domicile et 86 % sont retournées à leur domicile après le séjour à l'EHPAD.

La durée moyenne du séjour sur Hestia est de 17,5 jours en PAERPA et de 26 jours en hébergement temporaire classique.

Elle est de 31,5 jours dans l'unité protégée de la résidence Ferrié.

